



LA FÊTE DE MILLE-ISLES UN GRAND SUCCÈS

Le 1^{er} août dernier, plus de 350 personnes ont participé à la **FÊTE DE MILLE-ISLES** en profitant de la belle température, de la nourriture et des jeux avec beaucoup de plaisir. Nos pompiers volontaires étaient également sur place pour épater petits et grands avec leurs camions.
Merci à vous!

Félicitations aux gagnants du concours de châteaux de sable, des mini-jeux, des prix de présence, de même qu'à tous ceux qui ont participé. Vos sourires en disaient long.

De chaleureux remerciements à nos nombreux bénévoles : Elizabeth Ann Cochrane, Jeremy Dawson, Martine Jodoin, Matts Kulisek, Marcel Laforest, Manon Laroche, Alcide Lessard, Julie Pageau, Serge Robert et Suzanne Roy. Je tiens également à remercier les membres du conseil municipal : Michel Boyer, Howard Sauvé, Fred Beaudoin, Dawn Charles, André Durocher ainsi que le personnel municipal. Vous avez tous contribué à faire de cette journée un immense succès.

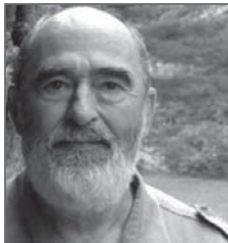
Un remerciement tout particulier au Camp Scout Tamaracouta pour l'utilisation de leur superbe site sur la plage.

Brenda Dawson

Conseillère responsable des loisirs et de la culture



En espérant vous revoir
l'an prochain!



MOT du MAIRE

Édition août 2015

Bonjour à toutes et à tous,

Lors de la fête de Mille-Isles, j'ai été heureux d'échanger avec un bon nombre d'entre vous sur certains sujets d'intérêt qui nous concernent tous. Je profite de l'occasion pour souligner la participation citoyenne à cette activité, ce rendez-vous annuel est une occasion d'apprendre à mieux nous connaître et nous apprécier dans une atmosphère de plaisir et de détente sur un site exceptionnel.

Depuis ma communication dans le dernier Info Mille-Isles, votre conseil a poursuivi son travail en prenant des décisions conformes à ses orientations, c'est-à-dire, gérer le quotidien de manière rigoureuse avec la collaboration du personnel et adopter des règlements dans l'intérêt collectif. Gérer le quotidien dans l'intérêt collectif, consiste à s'assurer que la réglementation en vigueur est comprise et respectée par l'ensemble des citoyennes et des citoyens. À titre d'exemple, j'ai pris l'initiative de convoquer les responsables des principales entreprises de gestion du Centre de villégiature Lac Fiddler et des responsables de la Sûreté du Québec à une rencontre jugée nécessaire à la suite de certains débordements d'enthousiasme de locataires qui perturbent la tranquillité des lieux et de leurs voisins. La collaboration des principaux acteurs nous permet de constater une amélioration significative de la situation.

Gérer le quotidien dans l'intérêt collectif, c'est aussi :

- être à l'écoute;
- offrir un travail d'accompagnement du Service d'urbanisme afin de permettre à celles et à ceux qui ont des projets d'aménagement de les réaliser dans le respect de la réglementation en vigueur;
- donner les orientations au Service de la voirie et des travaux publics afin d'améliorer l'état du réseau routier municipal dans le respect du budget tout en limitant les désagréments que peut causer l'état temporaire de sections de chemin à être restaurées.

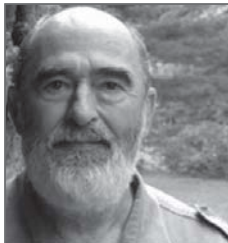
De plus, c'est adopter des règlements dans l'intérêt collectif. Il s'agit d'une préoccupation constante du conseil municipal. Nous avons révisé, entre autres, les règlements concernant les feux à ciel ouvert, les animaux et les exigences pour la construction des chemins publics et privés. Nous avons entrepris de faire un ménage de l'ensemble de notre réglementation afin d'éviter d'avoir en vigueur des règles contradictoires ou totalement désuètes.

Notre démarche repose sur notre volonté d'établir des règles auxquelles nous tenons et que nous pouvons faire respecter, lesquelles nous assurent un respect mutuel, une qualité de vie et un environnement qui nous représentent.

La réglementation sur les chemins démontre cette approche. La construction d'un chemin public ou d'un chemin privé, dont les propriétaires voudraient qu'il soit municipalisé ou pris en charge par la Municipalité doit obligatoirement répondre aux normes dictées par les professionnels (arpenteurs, ingénieurs, etc.) et celles du ministère des Transports du Québec (MTQ). Pour les promoteurs ou les propriétaires qui voudraient construire un chemin privé sur leur propriété, non destiné à devenir public, le règlement prévoit que le cadastre du chemin doit répondre aux dimensions d'un chemin public. La surface de roulement du chemin pourra être inférieure à celle exigée d'un chemin public. Il est précisé que des promoteurs ou des propriétaires ont l'obligation de construire le chemin afin qu'il soit carrossable en tout temps de l'année, y compris la période de dégel. Le chemin doit permettre en tout temps l'accès sécuritaire des services publics, du ramassage des ordures, des ambulances, des camions incendies, etc. Le jour où le promoteur ou les propriétaires voudront que ce chemin devienne public et que la Municipalité prenne en charge leur chemin, ils devront, à leurs frais, le mettre aux normes exigées pour tout chemin public. Sachez aussi que la Municipalité n'a aucune obligation légale d'accepter la municipalisation d'un chemin.

Cette approche vise à permettre à chaque promoteur ou propriétaire qui veut se construire le long d'un chemin privé d'évaluer la situation, les risques inhérents et la valeur réelle de leur projet. Tout promoteur ou propriétaire du chemin privé, qui n'est pas construit selon les normes d'un chemin public, fait le choix d'assumer la responsabilité de maintenir en tout temps l'accès carrossable aux véhicules des services publics. Tout promoteur ou propriétaire qui pense ouvrir un chemin privé ne devrait pas hésiter à communiquer avec le Service d'urbanisme avant d'engager des frais.

Pour ce qui est de la réalisation de la mise aux normes de nos édifices et de l'aide gouvernementale demandée, je peux vous dire qu'à la suite de la rencontre que m'a accordée le ministre Pierre Moreau, le 3 juin dernier, tout est en place afin d'obtenir une subvention équivalente à 65 % des coûts du projet de mise aux normes du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne.



MOT du MAIRE

Édition août 2015

Le conseil a eu une première rencontre le 17 juin dernier avec monsieur Mario Allard, architecte, qui lui a présenté l'esquisse préliminaire de la restauration de l'hôtel de ville. Ces démarches lui permettra de respecter ses engagements auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et ainsi maintenir la suspension des procédures entreprises par celle-ci contre la Municipalité.

Pour terminer, je vous invite à lire le mémoire déposé par la MRC d'Argenteuil auprès du premier ministre, du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de nombreuses MRC, dans le cadre de la négociation du prochain pacte fiscal. Ce mémoire reflète les orientations mises de l'avant par notre conseil pour un financement municipal à la hauteur de nos responsabilités, basées sur votre capacité de payer, respectant notre compétence en matière de gouvernance de proximité. Ce mémoire est considéré comme une contribution importante par la FQM et l'UMQ qui l'ont accueilli favorablement. (<http://www.mille-isles.ca/accueil/affichage.asp?langue=1&B=9>)

La défense de nos orientations a fait en sorte que je fus délégué par la MRC comme un des deux maires pour participer au Grand Rendez-vous de la FQM à Québec afin de déterminer les objectifs de la négociation du prochain pacte fiscal municipal avec le gouvernement du Québec.

Sur ce, je vous remercie chaleureusement de prendre le temps de vous informer de ce qui se passe chez nous et de vous investir dans les activités qui vous sont offertes. Le conseil et moi vous saluons et vous souhaitons une belle fin d'été et un automne tout en couleur.

Michel Boyer, maire

FÉLICITATIONS À MADEMOISELLE ELIZABETH HOSKING

La Municipalité de Mille-Isles tient à féliciter mademoiselle **Elizabeth Hosking** récipiendaire d'une bourse dans la catégorie « Bourses sport individuel et de duel » du Gala excellence sportive Laurentides 2015, pour ses performances et son parcours remarquable dans l'univers de la planche à neige.

REMERCIEMENTS À MADAME JOHANNE RINGUETTE

C'est avec surprise et déception que nous avons reçu la démission de madame Johanne Ringuette, notre directrice générale. Nous la remercions et lui souhaitons de trouver dans ses nouvelles fonctions un milieu de travail qui répondra à ses attentes. Madame Ringuette nous quittera le 27 août 2015.

Dans l'attente d'une nouvelle direction générale, nous comptons sur le professionnalisme et la loyauté de tous nos employés afin que les Mille-Isloises et les Mille-Islois reçoivent tous les services et l'aide auxquels ils ont droit.

Bonne continuité à madame Johanne Ringuette!

Michel Boyer, maire
Et les membres du conseil municipal

Merci



LA 5^e ÉDITION DE LA JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Encore une fois, la journée de l'environnement a été très populaire lors de la fête de Mille-Isles. Vous avez été nombreux à venir nous rencontrer et à échanger sur l'urbanisme et l'environnement. Il nous a fait plaisir de distribuer les nombreuses vivaces, en espérant qu'elles embellissent encore plus notre belle Municipalité. Nous remercions chaleureusement nos commanditaires pour les merveilleux prix de présence. Les gagnants ont déjà été joints afin de venir récupérer leur prix. Merci à tous d'avoir participé et au plaisir de vous revoir en 2016.



QUAND DOIT-ON OBTENIR UN PERMIS?

L'été tire déjà à sa fin. Profitez du beau temps pour nettoyer votre terrain et pour terminer la réalisation des travaux entrepris avant la date limite inscrite sur votre permis. Advenant que votre permis soit échu, n'oubliez pas de communiquer avec le Service de l'urbanisme et environnement pour le renouveler.

Pour éviter de mauvaises surprises, informez-vous auprès de la Municipalité afin de savoir s'il est nécessaire d'obtenir un permis pour réaliser vos travaux. Effectivement, que ce soit pour la construction d'une remise, des travaux de rénovation intérieure, l'abattage d'arbres ou autres, certaines normes peuvent s'appliquer.

Trois (3) différents types d'autorisation :

- 1- Le permis;
- 2- Le certificat d'autorisation;
- 3- La déclaration de travaux.

L'objectif est de valider la conformité des travaux avec la réglementation en vigueur afin d'éviter les désagréments liés à une situation de non-conformité. Alors, avant de commander vos matériaux et d'entreprendre vos travaux, il est essentiel de s'informer pour le bon déroulement de vos projets.

Pour de plus amples renseignements, contactez le Service d'urbanisme au 450 438 -2958 postes 2607 ou 2602.



POUR INFORMATION

Édition août 2015

REMBLAI GRATUIT

Le nettoyage des fossés s'effectue sur l'ensemble du territoire, donc plusieurs voyages de matériaux de remblai sont offerts. La Municipalité ne peut garantir la quantité, ni la qualité de ces matériaux de remblai, mais ils consistent généralement en un mélange de : *terre, sable, pierres, roches, glaise, racines, herbe, etc.*

Si vous êtes intéressés à recevoir **gratuitement** des voyages pour remblayer votre terrain **adressez-vous au Service d'urbanisme pour obtenir le permis gratuit et obligatoire, au 450 438-2958 poste 2607.**

Après une visite du responsable de la Municipalité, si votre terrain rencontre les critères, le permis sera délivré. Un employé des travaux publics communiquera avec vous avant d'effectuer un déchargement sur votre propriété.

JOURNÉE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Le Service de sécurité incendie de Mille-Isles vous invite à rencontrer les pompiers le 10 octobre prochain, de 10 h à 15 h, à la caserne municipale située au 12, chemin Black. Dans le cadre de cette journée, nous procéderons à l'inspection de votre extincteur portatif et une entreprise spécialisée pourra en faire le remplissage si requis (à vos frais).

Cette journée aura pour objectif de discuter de prévention des incendies. Vous aurez la possibilité de visiter la caserne et les équipements dédiés à la sécurité incendie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pour assurer la sécurité du public et de ses travailleurs, minimiser les risques de pannes et garantir la bonne marche du réseau électrique, Hydro-Québec doit maintenir une distance de dégagement minimale entre la végétation et les fils moyenne tension.

À cette fin, l'entreprise privilégie des méthodes qui respectent l'environnement naturel et favorisent le maintien de la biodiversité près de ses lignes. L'objectif des travaux réalisés par Hydro-Québec n'est pas d'éliminer toute la végétation présente, mais uniquement celle qui est incompatible avec une exploitation fiable et sécuritaire du réseau et de ses équipements.

Au cours des prochains mois, Hydro-Québec effectuera des travaux de maîtrise de la végétation au sein de notre MRC. Pour de plus amples renseignements composez le 1 888 385-7252 ou visitez www.hydroquebec.com

Ministère de la Sécurité publique

La ministre de la Sécurité publique a désigné la Municipalité de Mille-Isles pour le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Pluies abondantes survenues les 9 et 10 juin 2015 - mis en œuvre le 11 juin 2015.

Pour se prévaloir de ce programme, les sinistrés de la Municipalité de Mille-Isles ont jusqu'au 23 septembre 2015 pour acheminer leur réclamation à la Direction du rétablissement.

Pour de plus amples renseignements contacter le 1 888 643-2433.



À NE PAS OUBLIER

Édition août 2015

ENTRAÎNEMENT EN PLEIN AIR GRATUIT À MILLE-ISLES

Séances d'entraînement **gratuites** tous les mercredis au parc Hammond-Rodgers jusqu'au 30 septembre 2015.

Rendez-vous à 19 h dans le stationnement près de la patinoire.



JARDIN COLLECTIF – LÉGUMES À PARTAGER

Depuis le 23 juillet 2015, les ateliers du jardin collectif se donnent un jeudi sur deux, en face de l'hôtel de ville, à 18 h 30.

Tous les pouces verts d'Argenteuil y sont invités.

Venez mettre la main à la terre et servez-vous, c'est gratuit!



Pour de plus amples renseignements concernant l'entraînement en plein air et le jardin collectif, contactez **Nathalie Bouchard** au **450 438-2958 poste 2608** ou nbouchard@mille-isles.ca, visitez la page Facebook des pouces verts d'Argenteuil.

VENTE-DÉBARRAS

Une grande vente-débarras organisée par forum Mille-Isles aura lieu le 29 août 2015 à 10 h (ou le 30 août en cas de pluie) dans le stationnement de l'hôtel de ville. Vous êtes tous invités à participer en réservant une table auprès de madame Anne Bissonnette au 450 436-5834.

HOMMAGE À NOS PIONNIERS

La salle Strong, notre salle

Elle fait partie de notre histoire. Elle est au centre de notre communauté. Les réceptions des mariages, des funérailles et autres qui étaient célébrées dans l'une ou l'autre des églises, presbytériennes ou anglicanes, s'y tenaient. Elle a toujours été un lieu pour se rencontrer, se parler, avoir du plaisir.

La salle Strong fut construite en 1957, sur le terrain vendu à **monsieur Strong** par madame **Lillian Pollock** pour la somme de 150 \$. Cette salle est intégrée à l'hôtel de ville. Elle porte le nom de salle Strong en l'honneur de **colonel Garnet M. Strong** vu sa grande générosité et son implication sociale. Il a fourni gratuitement la majeure partie des matériaux.

La salle Strong est le fruit d'une entraide collective. L'entrepreneur **John A. Ward** dont l'entreprise était située sur le chemin Cambria, a mis ses employés, messieurs **Duncan Dawson, Arnold Patterson, Gerald Pollock, Keith Titley, Albert Ward, Lawrence Ward, Melvin Ward, Victor Ward, Arthur Woods** et **Garnet Woods** à l'œuvre pour la construction, et de nombreux bénévoles se sont joints à eux. **Norman Patterson** et **Matthew Nobel** ont transporté le gravier. **Russel Patterson** a fourni la pierre.

Ce bâtiment n'a pas qu'une valeur sentimentale. Il tient une place importante dans notre Municipalité.

Remerciements à mesdames **Joan Hudson** et **Shirley Captain** ainsi qu'à monsieur **James R. Pollock (Jimmy)** pour les renseignements de cette chronique.

GRIPPE

CAMPAGNE 2015

Vaccination sans rendez-vous
contre la grippe saisonnière

LACHUTE	Carrefour d'Argenteuil 505, av. Béthany
Jeudi 5 NOVEMBRE	de 9 h à 20 h
Vendredi 6 NOVEMBRE	de 9 h à 20 h
Vendredi 13 NOVEMBRE	de 9 h à 20 h
Samedi 14 NOVEMBRE	de 9 h à 16 h
Vendredi 20 NOVEMBRE	de 13 h à 20 h
Vendredi 27 NOVEMBRE	de 13 h à 20 h
Vendredi 4 DÉCEMBRE	de 13 h à 20 h
GRENVILLE	Centre communautaire 21, rue Tri-Jean
Mardi 3 NOVEMBRE	de 9 h à 19 h 30
Mardi 17 NOVEMBRE	de 9 h à 15 h

APPORTEZ VOTRE CARTE SOLEIL !



DEVENEZ BÉNÉVOLE CROIX-ROUGE !



Joignez-vous à l'équipe d'intervention de la MRC d'Argenteuil!

La Croix-Rouge aide les victimes de catastrophes, d'incendies et d'inondations. Ses bénévoles sont présents en tout temps pour apporter réconfort et chaleur humaine aux sinistrés.

En tant que bénévole Croix-Rouge, vous:

- > ferez partie d'une équipe spécialisée, dynamique et motivée
- > recevrez une formation reconnue en secourisme et en intervention d'urgence.



www.partenairescroixrouge.ca
1 844 540-5410



INFORMATION

URGENCE : 911

Vos élus municipaux



Michel Boyer, maire
mboyer@mille-isles.ca
Poste 2621



André Durocher, siège no 1
Voirie et infrastructures
adurocher@mille-isles.ca
Poste 2625



Howard Sauvé, siège no 2
Urbanisme et Environnement,
Comité consultatif d'urbanisme
hsauve@mille-isles.ca
Poste 2626



Fred Beaudoin, siège no 3
Sécurité civile et publique
fbeaudoin@mille-isles.ca
Poste 2623



Dawn Charles, siège no 4
Communications avec les citoyens
dcharles@mille-isles.ca
Poste 2627



David Hudson, siège no 5
Bâtiments municipaux
dhudson@mille-isles.ca
Poste 2624



Brenda Dawson, siège no 6
Mairesse suppléante
Loisirs et culture, Tricentris
bdawson@mille-isles.ca
Poste 2622

Services municipaux 450-438-2958

● **Johanne Ringuette**
Directrice générale
jringuette@mille-isles.ca

● **Andrée-Ann LaRocque**
Directrice du Service d'urbanisme
et environnement
Poste 2602
alarocque@mille-isles.ca

● **Bernard Labelle**
Directeur aux travaux publics
Poste 2609
blabelle@mille-isles.ca

● **Alain Charbonneau**
Directeur Service incendie
Poste 2603
acharbonneau@mille-isles.ca

● **Josée Hébert**
Greffière et
secrétaire-trésorière adjointe
Poste 2610
jhebert@mille-isles.ca

● **David Roy**
Inspecteur en urbanisme
et en environnement
Poste 2607
droy@mille-isles.ca

● **Marc Auclair**
Contremaître voirie
municipale et travaux publics
Poste 2605
mauclair@mille-isles.ca

● **Sonia Legault**
Commis à la comptabilité
Poste 2601
comptabilite@mille-isles.ca

● **Nathalie Bouchard**
Responsable de l'environnement
et des loisirs municipaux
Poste 2608
nbouchard@mille-isles.ca

● **Christine Slight**
Technicienne administrative
Poste 2600
cslight@mille-isles.ca

Calendrier des séances ordinaires du conseil 2015

- | | | |
|-------------------------|---------------|-----------------------------------|
| • 13 janvier | • 3 juin | • 4 novembre |
| • 4 février | • 7 juillet | • 2 décembre |
| • 4 mars | • 5 août | • Séance extraordinaire du budget |
| • 1 ^{er} avril | • 2 septembre | 21 décembre |
| • 6 mai | • 7 octobre | |

Horaire du bureau municipal

7 h 45 à 16 h 30 • 5 jours semaine • Sans interruption

Lors des jours fériés suivants, les services municipaux sont interrompus :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------|
| • Jour de l'an | • Fête du travail |
| • 2 janvier | • Action de Grâces |
| • Vendredi Saint | • 24 décembre |
| • Lundi de Pâques | • Noël |
| • Journée nationale des patriotes | • 26 décembre |
| • Fête nationale du Québec | • 31 décembre |
| • Fête du Canada (lundi) | |

LISTE D'ENVOI DE MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES – COMMENT S'INSCRIRE?

Vous désirez faire partie de la liste d'envoi de message d'intérêt public en provenance de la Municipalité de Mille-Isles?

Simple, inscrivez-vous en ligne en cliquant sur l'icône à droite de l'écran.



INSCRIPTION
LISTE D'ENVOI

Vous recevrez un message d'accueil pour confirmer que vous avez été ajouté à la liste d'envoi.